

Questions en jeu dans le Collège de la passe¹

Cette année, et pour les deux années à venir, le Collège de la passe s'est donné un thème de travail *Recueil et transmission d'un savoir singulier*.

Le recueil d'un savoir singulier est celui du passant, déposé par deux passeurs à l'adresse d'un cartel. Constitué pour chaque passe, le cartel est composé par tirage au sort de quatre membres du Collège qui s'adjoignent un plus-un. Il se dissout une fois la réponse donnée au passant.

Dans l'après-coup de l'entendu d'une passe, chacun choisira de mettre au travail, cette fois dans le Collège, les points ou les questions, issus de l'élaboration du cartel, mais dans un écart avec elle : écart de temporalité et écart d'énonciation. Il ne s'agit pas, en effet, de la transmission de l'élaboration du cartel de passe dans le Collège, mais de ce qui peut en être extrait par chacun pour un autre lieu et dans un autre temps. C'est cet écart entre le recueil et l'élaboration du savoir du passant, déposé par les passeurs dans le cartel, et ce qui peut en passer au public dans le Collège, puis dans la communauté analytique, c'est cet écart qui fait la singularité du savoir qui s'élabore dans le Collège.

Lors de la dernière réunion de Lyon, nous avons souhaité insister pour nos réunions publiques sur ce que peut transmettre le Collège, en tant qu'il est au joint du dispositif de passe et du public de l'école, de nos deux écoles. Je partirai donc de quelques questions, mises en chantier dans le Collège, avec l'idée d'ouvrir ici un débat. Et, pour mon compte, j'insisterai dans ma lecture sur le fil du passage du privé au public, tel qu'il peut se poser dans différents temps et lieux : désignation du passeur, écart entre passe et fin de cure, nomination par le dispositif de la passe, transmission du Collège à la communauté analytique (deux écoles, déjà ici concernées par un dispositif de passe commun, deux écoles présentent le signifiant de la communauté analytique). Disons aussi, d'entrée de jeu, que la transmission, dont il s'agit dans l'intitulé de notre sujet de travail, est réglée sur le rapport au réel, sur l'acte, tel que la cure le dégage, pour chaque analyste, au sens où Lacan, en 1978 à Deauville, a pu dire que la psychanalyse est intransmissible et que chaque analyste se voit forcé de la réinventer. Re-dire ceci permet-il peut-être de prendre la mesure de l'écart qui peut exister parfois entre un aspect imaginaire de l'attente du public de l'école, d'en savoir un peu plus, de cette passe, un peu plus peut-être qu'il n'est dit... et

¹ Intervention à la réunion du Collège de la passe, le 11 novembre 2006 à Paris.

ce qui peut se transmettre effectivement du rapport au réel en jeu dans la passe et qui n'est pas de l'ordre du récit, mais d'un dire.

Lors des dernières séances, donc, c'est la désignation des passeurs qui a centré notre attention.

La désignation du passeur fait à juste titre, de façon récurrente, l'objet de débats complexes qui nécessitent de bien séparer ce qui relève de la cure et les questions qui peuvent échoir au secrétariat de la passe et au Collège : par exemple, faut-il limiter le temps de fonctionnement d'un passeur dans la procédure et pour quelles raisons ? Faut-il maintenir dans le chapeau un passeur non tiré au sort ? Pour répondre à ces questions, il faut faire retour sur ce qu'est le moment de la passe dans la cure et le distinguer des questions relatives au fonctionnement du passeur dans le dispositif. Tout comme le passant, le passeur est en effet au joint de la cure et du dispositif.

Que la désignation du passeur relève de l'acte de l'analyste, est un repère partagé, mais plus difficile est, souvent, de déplier et d'échanger sur les coordonnées cliniques du moment de la passe dans la cure que cet acte désigne. Ainsi, lors de la dernière réunion, l'accent a-t-il été mis, concernant ce moment, sur l'appréciation par l'analyste de ce que le passeur puisse être prêt à se situer dans la communauté analytique, par le fait de son implication dans le dispositif. C'est là en effet un repère important, qui peut se déduire, dans la cure, de la distance prise par rapport au sujet supposé savoir, et de ce que la consistance du fantasme soit entamée par l'épuisement de la jouissance que condensaient les différents objets pulsionnels. On peut dire que le passage du privé au public concerne ce temps de séparation de la jouissance, où se dégage le rapport à l'objet *a*, cause du désir : c'est le temps de l'acte analytique qui règle le point d'énonciation.

Ainsi donc le temps de fonctionnement du passeur dans le dispositif se règle-t-il sur le temps logique que dure le moment de la passe dans sa cure, qui n'est pas seulement de l'ordre de l'éclair. Aucun chiffrage objectif par le Collège, du genre deux ans ou quatre passes, ne peut correspondre à cette vérité du temps logique de la cure. Telle est la position du Collège face à cette question : il y va de la responsabilité du passeur de se faire entendre pour ce qui est de continuer ou non d'accepter d'être passeur dans le dispositif. Mais il peut arriver des cas de difficulté, où le se faire entendre du passeur est en souffrance et peut conduire, par exemple, à une « installation » dans la fonction de passeur. C'est alors au cas par cas que le secrétariat de la passe peut être amené à intervenir auprès du passeur et, le cas échéant, à s'entretenir avec le Collège.

Dans le cas, maintenant, du passeur désigné mais non tiré, c'est-à-dire qui ne fonctionne pas comme passeur dans le dispositif, et qui peut rester dans le chapeau un temps indéterminé, qui excède le temps de sa passe, c'est aussi au passeur de faire savoir s'il veut ou non être passeur s'il est tiré, mais il y va aussi de la responsabilité du Collège d'y apporter une réponse, s'il n'est pas tiré.

Dans le dispositif de passe, maintenant, on peut dire que le passage du privé au public renvoie à la structure même de l'énonciation du passant qui transmet les coordonnées de l'acte : c'est ce que désigne la nomination. Le privé, c'est ce qui de l'histoire singulière s'est élaboré dans la cure par le transfert : repérage des signifiants du savoir inconscient, réduction du symptôme, construction du fantasme fondamental où se dégage l'objet *a*, le public, c'est ce qui peut s'en dire, en fin de cure, et qui fait l'universel du savoir sur la structure du sujet. Ce passage du privé au public, c'est ce point de structure que Lacan appelle le nouage de l'intension à l'extension dans la « Proposition de 1967 ». L'énonciation est en prise sur ce nouage et elle suppose une adresse : à savoir, le dispositif de passe dans le temps de la nomination et la communauté analytique dans l'après-coup de la nomination.

Si le passeur, lui, est dans le temps de la passe, le passant, qui transmet ce moment du passage à l'analyste, est dans une autre temporalité qui le conduit à pouvoir lire, dans le dispositif, ce qu'a été le moment de la passe dans sa cure. Il peut le dire à partir de l'écart produit par un second tour : Lacan parle, dans les *Problèmes cruciaux de la psychanalyse*², de ce temps de « repassage par l'objet *a* », qui signe la séparation d'avec l'identification à cet objet, rencontré comme être de jouissance dans le temps de la passe. La position de l'analyste résulte en effet de cette possibilité de faire passer la jouissance au semblant, de faire semblant de l'objet *a*. C'est ce repère du second tour qui permet de distinguer le moment de la passe et la fin de la cure, fin de cure où l'énonciation se révèle être en prise sur la cause du désir.

Je reviens sur l'adresse qu'est l'École et la communauté analytique pour l'AE.

Il me semble important de distinguer le temps de la nomination, produite par le dispositif de passe, et l'après-coup de la nomination, qui a elle-même sa propre temporalité, où l'AE peut constituer, selon son style, son lien à l'école. Il ne s'agit pas d'une « place » instituée que réglerait l'institution, mais il s'agit plutôt de savoir comment la subversion du discours analytique que présente la nomination AE va opérer dans l'école. Il s'agit aussi de savoir comment l'école va se laisser diviser par ce discours et ne pas y objecter. Cette question du « lien », que je mets entre guillemets, entre l'associatif et l'analytique, entre le dispositif de passe et l'école, a pris relief avec la dissolution de l'EFP en 1980, qui a conduit à une pluralité d'écoles et à repenser la conception de l'école. L'histoire a montré que les effets de l'expérience de la passe dans l'école pouvaient produire des crises institutionnelles, des séparations. Les effets de la nomination sont toujours une question ouverte et actuelle.

² Jacques Lacan, *Problèmes cruciaux de la psychanalyse*, séminaire inédit, séances de juin 1965.

Le dispositif de passe commun à plusieurs écoles apporte-t-il à ce jour des éléments de réponse sur ce point ?

En tout cas, et pour la discussion, je proposerai d'interroger la nature du « lien » entre le dispositif de passe et l'école, non seulement en termes « d'articulation entre l'analytique et l'associatif », mais plutôt aussi avec les discours. Ce quart de tour dont Lacan parle quand il dit qu'on tourne dans les discours éclairerait-il la nature de ce lien ?

Enfin, en ce qui concerne le **Collège de la passe** on peut dire que chaque analyste est concerné par cette question du passage au public : dans ce que chacun peut extraire de questions issues de l'entendu des passes dans les cartels, dans la façon de faire savoir comment il a été traversé par ces effets de passe et comment en tant qu'analyste, il peut, par son énonciation, en faire savoir, à l'adresse de la communauté analytique. Au fond le même point est en jeu aux différents lieux du collectif analytique, celui du désir de l'analyste en lien avec la passe : pour le passant nommé AE dans le dispositif, pour chaque analyste des cartels de passe, dans l'écoute et l'élaboration du texte du passant, et dans le travail d'élaboration du Collège : de quel savoir sur la passe chacun peut-il faire état, à l'adresse de la communauté analytique à partir de l'enseignement des passes ?

Pour tenter encore de spécifier la part qui incombe au Collège dans la transmission, je crois qu'il faut re-dire le montage institutionnel dont il procède : composé par les derniers AE nommés, le Collège est une structure qui, dans l'institution, sert le dispositif de passe (constitution des cartels de passe) et représente l'aspect de la garantie en prise sur l'acte analytique, dont parle Lacan, dans la « Proposition de 1967 ». Dans la « Proposition », en effet la garantie se distribue sur deux registres, l'imaginaire pour les AME de l'époque et une garantie référée à l'AE, qui est une garantie de discours, et non d'un titre.

Il est donc intéressant de souligner que ce montage, de la composition du Collège par les AE, se fonde sur cette garantie de discours : la nomination AE procède du dispositif de passe et le Collège, qui sert au dispositif, est composé par les AE. Ainsi, le pari de ce montage est-il que le Collège relève de l'effet du discours analytique, puisqu'il est pris dans la temporalité de la nomination des derniers AE nommés, qui ont la responsabilité de le composer.